

18 AOUT 2023

C.R.C. BRETAGNE

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES**

Vannes, le 24 juillet 2023

Madame Sophie BERGOGNE
Présidente de la Chambre régionale des
comptes de Bretagne
3, rue Robert d'Arbrissel
CS 64231
35042 RENNES Cedex

Madame la Présidente,

Par courrier du 6 juillet 2023, vous m'avez transmis la synthèse régionale des observations définitives arrêtées par la chambre à l'occasion du contrôle de la gestion des collèges des quatre départements bretons.

Je note que le Morbihan se situe très régulièrement, dans les comparaisons, à un niveau de performance intéressant au regard de ses responsabilités en matière éducative. J'y vois une véritable cohérence avec les conclusions que j'ai considérées comme favorables au sein du rapport que la chambre a arrêté en juin dernier sur la gestion des collèges morbihannais. Les sujets étant évidemment communs entre les deux rapports, je reprendrai les mêmes termes utilisés dans les observations que je vous avais transmises.

Chapitre 1.4 : Un maillage territorial dense du réseau des collèges, avec des taux d'occupation variant significativement selon les territoires.

Vous faites référence au faible taux d'occupation des collèges publics de Locminé et de Saint-Jean-Brévelay. Je reconnais volontiers qu'un collège de petite taille n'est pas idéal, car il y est plus difficile pour l'éducation nationale de proposer des options et une pluralité de profils d'enseignants ; les élèves pour leur part, y font moins de rencontres, ils s'ouvrent peut-être moins au reste de la société. Mais lorsque la seule alternative est de contraindre ces élèves et leur famille, à faire chaque matin et chaque soir, parfois plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre dans un établissement plus grand, je m'y oppose. En l'occurrence la zone de recrutement du collège de Saint-Jean-Brévelay est, en ses points les plus éloignés, située à 25 km de Locminé. Il faut admettre un principe de réalité.

Chapitre 2.1 : Une stratégie globale à définir ou à rendre plus lisible pour trois départements.

Comme je vous l'ai déjà indiqué le conseil départemental a adopté fin 2022, spécifiquement en faveur des collèges publics morbihannais, un plan pluriannuel d'investissement de 174 millions d'euros d'ici à 2028. Ce plan est précis et complet : il s'appuie sur une analyse fine de l'état de chaque collège et une priorisation des interventions. Ce plan sera évidemment réexaminé à chaque session d'orientations budgétaires afin d'en évaluer la réalisation et d'en conserver la pertinence.

Chapitre 3.2 : Une évolution nécessaire de la gestion des ressources humaines.

Dans de précédentes observations, je vous avais fait remarquer une diminution de l'absentéisme des agents au cours de la période observée. Le taux d'absentéisme était de 9,6% en 2019. Après un rebond en 2020, ce taux est passé à 8,98 en 2021 et 8,87 en 2022.

Le département ne se contente pas de ce résultat mais continue à mener plusieurs actions qui, tout en étant cohérentes les unes par rapport aux autres, ont des effets à court, moyen ou long terme. Ainsi nos changements d'organisation que vous avez notés sur la maintenance, l'entretien des locaux et la restauration visent tous, par-delà d'autres objectifs, à la réduction de l'absentéisme.

Les analyses que nous avons réalisées ces dernières années sur les établissements présentant des taux d'absentéisme élevés et récurrents montrent qu'il s'agit pour une très grande majorité d'effets liés à des maladies sans rapport direct avec le travail, se traduisant notamment par des congés de longue maladie, impactant fortement le taux d'absentéisme de l'établissement d'affectation de l'agent concerné, en raison de la taille réduite des équipes.

Par ailleurs, sur la question du temps de travail : depuis septembre 2012, alors même que les situations étaient très disparates auparavant, les agents techniques des collèges effectuent le volume horaire réglementaire chaque année, réparti sur un planning annuel établi avant chaque rentrée scolaire.

Si l'octroi des jours de fractionnement doit effectivement se faire a posteriori des prises de congés annuels ouvrant ce droit, j'ai pu vérifier que, après une fine analyse de mes services, sur la période 2016 à aujourd'hui, seuls deux agents avaient pu bénéficier chacun d'une journée indue, suite à des prises de congés perturbées par des situations de longue maladie pour l'un et d'affection longue durée pour l'autre.

L'écart à la réglementation me paraît donc très minime, pour autant le département sera vigilant à ces potentielles situations.

Chapitre 3.3 : Une gestion immobilière à optimiser.

Sur la question des logements de fonction des EPLE, dans le maquis réglementaire, où les incohérences et les contradictions sont plus que nombreuses, le département du Morbihan a fait le choix, dès 2022, en parfaite concertation avec la direction académique :

- de restreindre l'accès aux concessions par nécessité absolue aux personnels exerçant des fonctions en lien avec la sécurité des personnes et des biens ;
- d'optimiser son parc de logement en le diminuant d'environ un tiers et en créant des pools de logements destinés à mutualiser à l'échelle d'un territoire les besoins d'hébergement ;
- de supprimer les conventions d'occupation précaire, qui ne peuvent d'ailleurs plus être autorisées que sous conditions d'astreinte.
- d'utiliser les logements vacants, lorsque cela est compatible avec le bon fonctionnement de l'établissement, pour les besoins du département en matière d'aide sociale à l'enfance.

Quant à ressaisir le ministère de l'éducation nationale, j'imagine que la lecture attentive de ce rapport incitera les autorités compétentes à se saisir du sujet, pour peu qu'elles l'aient oublié.

Chapitre 3.4 : Une rationalisation des moyens à envisager avec d'autres collectivités.

Tout d'abord le département a eu le souci d'optimiser dès 2017 son organisation de maintenance des bâtiments. Cette organisation donne aujourd'hui satisfaction et ne me paraît pas devoir être remise en cause par une recherche de mutualisation avec une autre collectivité, alors que la mutualisation est déjà en œuvre pour l'ensemble des bâtiments départementaux du territoire (centres dédiés à l'entretien des routes, des services médicaux-sociaux, etc...).

Concernant les missions d'entretien des locaux, elles sont accomplies par des agents qui interviennent également, pour leur très grande majorité, aux tâches de restauration. La polyvalence des missions permet d'optimiser le fonctionnement des équipes mais également, d'une manière plus générale, de favoriser l'intérêt des métiers et leur attractivité.

Concernant la restauration, ses enjeux sont multiples et se sont ajoutés, par sédimentation, au fil des ans : hygiène, nutrition, goût, produits de qualité locaux / bio / végétariens, gaspillage alimentaire, inflation du coût des denrées, capacité de contribution des familles... Concilier tous ces enjeux se heurte parfois aux organisations en place, créées à une période où seule une partie des objectifs était visée. Ainsi j'observe que les cuisines centrales, qu'elles opèrent en liaison froide ou chaude, peuvent aujourd'hui avoir des difficultés à satisfaire l'ensemble des enjeux précités. Les mutualisations ne doivent donc s'opérer, à mon sens, que dans le cas où l'équipe de conception et de production des repas conserve un lien direct avec les convives. Je constate que le schéma mis en place entre les collèges lorientais Auguste Brizeux et de Trefaven fonctionne très bien car cette condition est présente. Dans le cas contraire, j'observe un véritable frein à la lutte contre le gaspillage alimentaire et une atteinte certaine à la qualité gustative des repas.

Enfin, concernant la cité scolaire, que vous posez en modèle d'outil de mutualisation, je vous rappelle la comparaison qui peut être opérée entre la cité scolaire de Brocéliande, à Guer, avec des collèges morbihannais aux effectifs comparables.

- Pour ce qui concerne le personnel technique (hors hébergement et maintenance informatique), la région estime le nombre d'agents affectés aux besoins des collégiens à 10,11 équivalents temps plein (ETP). Pour un effectif comparable, en moyenne sur 5 établissements, le département emploie, sur le même périmètre de missions, 8,51 ETP.
- Pour ce qui concerne les dotations de fonctionnement et d'équipement courants, sur les deux derniers exercices budgétaires, la cité Brocéliande de Guer a bénéficié de plus de 120 000 € en dotations, alors que pour un effectif comparable, en moyenne sur cinq collèges morbihannais, les dotations étaient de 110 000 €.

Pour ce qui concerne les coûts de fonctionnement dévolus aux collectivités territoriales, il semble donc que les économies d'échelle ne se vérifient pas toujours. En tout cas, je ne peux qu'observer que les effets supposés de la mutualisation ne se concrétisent pas dans l'exemple morbihannais précité.

Je suis convaincu que chaque décideur public doit, autant que faire se peut, encourager la simplification, la modernisation, la mutualisation – mais encore faut-il pour penser celle-ci, trouver un partenaire partageant le même niveau d'exigence quant à la performance de la gestion publique, au risque autrement de devenir contreproductive.

- Pour ce qui concerne les investissements, les possibilités de rapprochement auxquelles vous nous invitez sont explorées, mais peuvent se heurter à des opinions divergentes : à titre d'exemple, sur le site de Questembert, la mutualisation de la restauration, entièrement sous responsabilité de gestion du lycée et de la région, donne pleinement satisfaction mais le besoin exprimé par le département de construction d'une salle polyvalente commune ne correspond pas aux souhaits de la région. Il ne s'agit pas ici de juger les choix de chaque collectivité mais bien d'observer, au travers de cet exemple, que les politiques portées peuvent être différentes et non-fongibles dans un projet commun.

Ainsi, étant un fervent adepte de la recherche des moyens de performance et d'optimisation de nos organisations, il me semble important, d'une part, de bien vérifier que les mutualisations apporteront les effets escomptés, notamment sur le plan économique et, d'autre part, de s'assurer que les intentions de chaque collectivité puissent être pleinement satisfaites dans un partenariat.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT